

Conditions d'attribution des subventions

Service Relations Internationales

⇒ La Ville de Bourg-en-Bresse subventionne 2 projets par établissements et par an (hors Bad Kreuznach).

Etablissements scolaires

Subvention pour déplacement en Europe	
Voyage scolaire	Somme forfaitaire de 780,00 €
Echange scolaire	Somme forfaitaire de 980,00 €
Justificatifs	Liste nominative des participants, programme et budget du projet

Subvention pour déplacement vers les villes partenaires	
A savoir	Aylesbury (Angleterre), Parme et San Severo (Italie), Meknès (Maroc), Yinchuan (Chine) et Namur (Belgique)
Voyage scolaire	Somme forfaitaire de 900,00 €
Echange scolaire	Somme forfaitaire de 1 100,00 €
Justificatifs	Liste nominative des participants, programme et budget du projet

Subvention pour déplacement à Bad Kreuznach	
La Ville subventionne <u>1 projet par établissement et par an</u> en direction de Bad Kreuznach.	
Transport (car, train)	Pris en charge à hauteur de 3 530,00 € maximum
Justificatifs	Devis, liste nominative des participants, programme et budget du projet. A l'issue du séjour, la facture doit être transmise au service Relations Internationales
Remarques	Attention, il est indispensable que les transporteurs consultés incluent dans leur devis la prise en compte des ceintures de sécurité, la Ville conditionnera le versement des subventions au respect des normes de sécurité. Les conditions restent les mêmes : vous êtes libres de choisir votre transporteur et votre moyen de locomotion pour vous rendre à Bad Kreuznach.